



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grèves

Question écrite n° 21731

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le décompte des jours de grève des enseignants. Il souhaiterait connaître le nombre de jours non travaillés qui ont été recensés et le nombre de jours pendant lesquels n'ont pas été rémunérés les fonctionnaires qui n'ont pas exécuté leur service.

Texte de la réponse

Le nombre de journées retenues sur les salaires des agents en 2003 est de plus de 3,1 millions de journées. Ces retenues concernent le 1^{er} degré pour 1 291 000 journées, le 2^e degré pour 1 564 000 journées, les personnels ATOSS pour 257 000 journées et l'enseignement privé pour 20 300 journées. Elles correspondent à l'intégralité des journées recensées, puisqu'il a été indiqué aux recteurs que toute absence pour fait de grève devait donner lieu à retenue sur traitement.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21731

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5531

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1264